



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

ALTERNATIVE POUR LE
FINANCEMENT DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Mémoire

**Mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité
québécoise**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Antony Masso Lussier, Coordonnateur aux affaires sociopolitiques et à la recherche
Francis Saint-Laurent, Vice-président
Daniel Pierre-Roy, Chercheur

Révision et correction :

Antoine Côté, Président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 65 000 étudiants, répartis dans 21 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

Unis par la force d'une voix

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

INTRODUCTION	4
MESURES FISCALES PROPOSÉES DANS LE BUT D'ALLER CHERCHER DE NOUVEAUX REVENUS	5
APPLIQUER DES MESURES ÉPROUVÉES	5
UNE TAXATION USÉE À BON ESCIENT	5
UN FINANCEMENT ADÉQUAT ET STABLE DES SERVICES PUBLICS	6
REMBOURSER LA DETTE?	9
LA PRODUCTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES	11
DES DEMANDES PLUS FERMES POUR LES TRANSFERTS FÉDÉRAUX	13
AUGMENTER LE MONTANT PERSONNEL DE BASE?	13
CONCLUSION	16
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	17
BIBLIOGRAPHIE	18

Introduction

La crise économique de 2008 a incité les différents paliers gouvernementaux à contrôler davantage les dépenses publiques. Nous ne devons toutefois pas prétendre que ce resserrement est seulement dû à la crise. En effet, les gouvernements qui se sont succédé à la tête de l'État ont, depuis les années 70, graduellement baissé les opportunités de revenus. Ainsi, les programmes sociaux québécois se voient menacés.

Dès lors, même si la crise économique n'a pas frappé aussi fort au Québec qu'ailleurs, le manque de revenus justifie les réductions de dépenses du gouvernement. Cet objectif se poursuit avec l'actuel gouvernement, notamment pour l'atteinte éventuelle du déficit zéro et du rembourser la dette. Chaque gouvernement depuis la crise a poursuivi des objectifs semblables.

Or, serait-il possible de penser que ces objectifs, quoique forts louables, deviennent moins atteignables puisque le gouvernement se prive lui-même de revenus pourtant disponibles? De plus, pouvons-nous penser que ces objectifs prioritaires, selon les gouvernements, soient avancés de manière un peu trop enthousiaste, au détriment des services publics qui offrent une meilleure qualité de vie à un bon nombre de Québécois? Derrière la rhétorique de l'urgence, pourrions-nous intégrer des politiques pragmatiques plutôt que des politiques idéologiques?

Avec ce mémoire, nous voulons proposer d'autres possibilités pour arriver aux objectifs du gouvernement libéral, tout en augmentant les revenus de l'État.

Nous verrons dans ce document certaines solutions de remplacement au modèle fiscal actuel. Ces moyens sont connus au sein de la société civile québécoise, mais peinent à trouver une oreille attentive parmi l'appareil gouvernemental.

En ce moment, la situation n'est pas particulièrement reluisante. Nous regardons avec inquiétudes les négociations dans le secteur public et les différentes coupes au sein des organisations qui assurent des services élémentaires aux citoyens.

La FECQ souhaite que les étudiants collégiaux se prononcent sur les enjeux fiscaux que traverse le Québec. En effet, ces enjeux nous permettent de discuter de la question des revenus et dépenses de l'État, un élément fondamental lorsque nous parlons du financement de l'éducation.

Mesures fiscales proposées dans le but d'aller chercher de nouveaux revenus

Nous avons brièvement critiqué dans l'introduction l'orientation qui a amené le gouvernement à se départir de certains revenus pour concentrer les nouveaux dans le remboursement de la dette. Nous croyons qu'il serait pertinent pour la Commission de regarder quelques possibilités qui sont relativement connues au sein de la société civile québécoise. Différents groupes proposent ces solutions depuis bien des années et nous estimons que le moment est venu pour que le gouvernement écoute ces demandes d'une oreille attentive.

Appliquer des mesures éprouvées

Pour commencer, nous tenons à mentionner que le principe d'une pression fiscale élevée en échange de programmes sociaux existe et fonctionne actuellement. Effectivement, malgré des courants idéologiques opposés, Stéphane Paquin démontre que les pays scandinaves réussissent à tirer leur épingle du jeu tout en ayant un État présent et interventionniste¹.

Les ressemblances entre le système fiscal du Québec et celui de ces pays devraient inspirer le gouvernement à appliquer des mesures éprouvées depuis des décennies. Toutefois, les politiques publiques pour redynamiser la structure de l'État doivent s'articuler dans une vue d'ensemble. En effet, un système politique se comprend dans sa globalité, car, de cette manière, nous assurons un maximum de cohérence dans les mesures prodiguées. De la sorte, le gouvernement doit appliquer les éléments à son avantage, et ce, sans laisser les autres sur le pavé. Par exemple, au Danemark, les taxes à la consommation sont particulièrement élevées. Cependant, le pays a opéré à une réforme fiscale globale dans les années 80. L'implantation d'une taxe de vente sociale finance directement les programmes sociaux, pas le remboursement de la dette.

Ainsi, nous ne sommes pas opposés à ce que le gouvernement puise dans les initiatives scandinaves. Toutefois, nous répétons que le gouvernement ne doit pas procéder à du « cherry picking » institutionnel et prendre seulement ce qui lui permet de justifier ses visées idéologiques².

Une taxation usée à bon escient

Dans notre précédent mémoire, nous avançons l'importance d'une modulation de la taxation de certains produits et services qui concorde avec la nature et l'utilisation du bien. Principalement, nous nous attardions aux produits de luxe qui, habituellement, sont prisés par les consommateurs bien nantis qui souhaitent projeter un certain prestige social. Dès lors, les prix de ces produits gonflent et l'utilisation de ces produits devient superficielle. De plus, nous présentions que cette taxation contrerait les échappatoires fiscales à l'avantage des contribuables plus aisés.

À la suite du dépôt du rapport de la Commission, nous estimons légitimes les recommandations pour la hausse des tarifs d'électricité des surconsommateurs et la hausse des tarifs pour les produits à externalités négatives. Néanmoins, nous nous préoccupons envers une possible hausse du bloc patrimonial, qui pourrait affecter les strates plus faibles de la population.

¹ PAQUIN Stéphane et Pier-Luc LÉVESQUE : « Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves », Politique Mondiale, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 370 pages.

² Ibid.

Somme toute, pour aiguïser la réflexion à propos de la taxation, nous vous proposons une modernisation de la taxe écologique. Ainsi, comme l'indique une étude réalisée par la Centrale des syndicats du Québec, certaines failles subsistent dans l'actuelle loi en ce qui concerne l'arrimage entre les prix payés par le nombre de cylindrées et l'émission de CO₂. En effet, certains véhicules à forts cylindrés polluent moins que d'autres à faibles cylindrés. Par souci d'équité envers les utilisateurs routiers, le système doit se moderniser de façon cohérente. De cette façon, la nouvelle mesure devrait s'arrimer sur la production de CO₂ d'un véhicule. Par exemple, comme le tableau 4 le présente, les acheteurs de véhicules à faibles émissions profiteraient d'une baisse de prix. Quant aux acheteurs de véhicules à hautes émissions, ils subiraient une hausse de prix.

La taxation usée à bon escient peut apporter d'énormes avantages, notamment fiscaux et écologiques, pour l'État québécois. Néanmoins, comme nous l'avons spécifié précédemment, toutes les politiques doivent s'articuler dans une vue d'ensemble. Ainsi, le gouvernement doit protéger les strates les plus vulnérables de notre société.

Tableau 1 : Impact de la taxe de luxe et sur les émissions de CO₂, selon les types de véhicules

Marque	Modèle	Prix de base	Taxe de luxe		Taxe verte	Taxes totales	
			À l'achat	Après 3 ans		À l'achat	Taux de taxation
Dodge	GRAND CARAVAN	23 994 \$	0 \$	0 \$	262 \$	262 \$	1,1 %
Ford	ESCAPE	27 599 \$	0 \$	0 \$	117 \$	117 \$	0,4 %
Ford	FOCUS	21 599 \$	0 \$	0 \$	-27 \$	-27 \$	-0,1 %
GMC	YUKON	59 694 \$	985 \$	0 \$	387 \$	1 371 \$	2,3 %
Honda	CIVIC	17 988 \$	0 \$	0 \$	-41 \$	-41 \$	-0,2 %
Hyundai	ELANTRA	19 139 \$	0 \$	0 \$	-83 \$	-83 \$	-0,4 %
Jaguar	XJ	105 600 \$	3 280 \$	909 \$	311 \$	3 591 \$	3,4 %
Mazda	3	19 074 \$	0 \$	0 \$	42 \$	42 \$	0,2 %
Mercedes-Benz	SL	148 680 \$	5 434 \$	2 096 \$	442 \$	5 876 \$	4,0 %
Porsche	CAYENNE	67 080 \$	1 354 \$	0 \$	304 \$	1 658 \$	2,5 %
Volkswagen	JETTA	19 050 \$	0 \$	0 \$	76 \$	76 \$	0,4 %

Source : SERVANT-Millette, François : « Une taxation additionnelle (...) »

Recommandation 1 : *Que le gouvernement modernise la taxe sur les véhicules polluants pour ajuster les couts payés à la hausse ou à la baisse selon les émissions de CO₂.*

Un financement adéquat et stable des services publics

Depuis la prise au pouvoir du gouvernement libéral, les services publics souffrent de compressions sans précédent. À maintes reprises, le gouvernement nous affirme que les coûts diminueront, et ce, sans affecter les services aux citoyens. Pourtant, en dépit du message gouvernemental, nous voyons que ces réductions de budgets s'arriment avec des baisses de services dans les différents secteurs

touchés³. Cependant, de multiples mesures existent pour assurer la pérennité de nos acquis, et ce, tout en évitant d'élever le fardeau fiscal des contribuables.

Les mesures prônées par le gouvernement doivent diminuer les déficits publics, sans pour autant renier le tissu social de l'État québécois. Ainsi, comme la chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke le présente, le Danemark des années 1990 vivait un point charnier de son développement⁴. Tout comme le Québec actuellement, les réformes d'avant 1990 visaient à réduire les dépenses dans les services publics pour rétablir un niveau acceptable de dépenses publiques⁵. Concomitamment à des « réformes complémentaires [...] pour financer [son] système [social] », le gouvernement introduit une taxe sociale sur la valeur ajoutée. Par la suite, la notion de flexisécurité vient se greffer aux réformes promulguées. Cette dernière jumèle un marché de l'emploi flexible et des indemnités généreuses pour les sans-emplois⁶. Cette nouvelle taxe assure un financement stable des services publics en réservant des points de pourcentage pour la couverture sociale des citoyens⁷.

Cependant, les taxes à la consommation doivent comprendre la capacité de payer de toutes les strates de la société. Ainsi, certains groupes sociaux présentent avec raison que les hausses des taxes à la consommation accentuent les inégalités⁸. Dans leur analyse des structures économiques des pays scandinaves, ils démontrent que les pays scandinaves possèdent un « système d'imposition du revenu [...] plus fonctionnel [qu'au] Québec, [en plus de] mieux répartir la richesse⁹. » Ils soutiennent que, en général, les taxes s'avèrent régressives et qu'elles se répercuteront inévitablement sur les moins nantis. Conséquemment, l'établissement de toute nouvelle taxation doit s'effectuer de façon cohérente et, comme l'indiquent ces analyses, s'insérer avec un ensemble de politiques qui posent les assises d'une société plus égalitaire.

En définitive, nous proposons au gouvernement de réserver certains points de la taxe de vente du Québec (TVQ) pour le financement exclusif des services publics. De plus, nous notons l'importance de limiter les impacts sur les populations plus vulnérables. Ainsi, nous proposons de poursuivre les efforts de modulation de la taxation selon la nature et le besoin des produits et service. Nos services publics doivent bénéficier d'un financement stable et adéquat pour assurer leurs objectifs. Toutefois,

³ BORDELEAU Stéphane : « Lorsque l'austérité pèse sur les services », *ICI Radio-Canada*, [<http://ici.radio-canada.ca/sujet/budget-quebec-2015/2015/03/26/004-budget-quebec-carlos-leitao-compression-ministeres-programmes-services-coupures.shtml>], 26 mars 2015, (page consultée le 16 juillet 2015).

⁴ PAQUIN Stéphane : « La TVA sociale : l'exemple danois », Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, [http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Presentation-Paquin-TVA-Sociale-18mars2011.pdf], 18 mars 2011, (page consultée le 8 juillet 2015).

⁵ PAQUIN Stéphane et Pier-Luc LÉVESQUE : op. cit., 370 p.

⁶ LAUBACHER Paul : « Chômage : la "flexisécurité" danoise peut-elle inspirer Manuel Valls? », *L'Obs*, [<http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20141128.OBS6418/chomage-la-flexisecurite-danoise-peut-elle-inspirer-manuel-valls.html>], 28 novembre 2014, (page consultée le 18 juillet 2015).

⁷ CHARLET Alain et Luc GODBOUT : « Les taxes à la consommation : enjeux, perceptions et perspectives », Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, [http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/synthese-taxes-consommation.pdf], 5 mai 2011, (page consultée le 9 juillet 2015).

⁸ FORTIER Francis et Simon TREMBLAY-PÉPIN : « Les taxes à la consommation et les inégalités au Québec », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, [<http://iris-recherche.qc.ca/publications/scandinavie>], 17 septembre 2014, (page consultée le 17 juillet 2015).

⁹ Ibid.

comme le Danemark dans les années 90, les réformes proposées doivent s'inclure dans un ensemble réfléchi de façon pragmatique.

Recommandation 2 : *Que le gouvernement évalue la possibilité d'instaurer une taxe sur la valeur ajoutée à caractère sociale pour assurer un financement adéquat et stable des services publics.*

Recommandation 3 : *Que le gouvernement insère toute hausse des taxations dans l'optique d'assurer une répartition équitable des richesses, ce qui amènerait à une diminution des inégalités.*

Recommandation 4 : *Que le gouvernement réfléchit à un modèle de taxation plus progressif qui assurerait un paiement équitable selon les revenus des individus, par exemple en les modulant selon la nature et le besoin des produits ou des services.*

Rembourser la dette?

Le gouvernement Charest a créé au milieu des années 2000 un fond qui allait servir à graduellement rembourser la dette. L'idée était de mettre des sommes de côté et de les investir dans le but d'obtenir des intérêts qui donneraient au gouvernement une marge de manœuvre pour rembourser la dette. Géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec, ce Fonds allait recevoir les revenus hydrauliques, les revenus de la vente d'électricité à l'étranger, les redevances sur l'eau et les redevances sur la vente d'actifs. L'objectif central était de rapporter le niveau de la dette nette à 45 % du PIB en 2026, ainsi que la dette qui représente les déficits cumulés à 17 %.

Les acteurs n'accueillirent pas unanimement la nouvelle. En effet, certains auraient plutôt préféré de rembourser la dette directement plutôt que mettre de l'argent de côté en espérant une capitalisation. Ils estimaient que le remboursement de la dette nous aurait permis de réduire le paiement des intérêts¹⁰. De plus, certains se questionnaient sur une possible hausse de la facture d'électricité des particuliers en raison de la prise de fonds chez Hydro-Québec. Pour les milieux financiers, la création du Fonds fut bien accueillie. Ces derniers considéraient cette initiative comme un gage de volontarisme émouvant envers le remboursement de la dette.

Tableau 2 : Projection des sommes accumulées dans le fonds des générations (en millions de dollars)

	Redevances hydrauliques		Exportation d'électricité d'Hydro-Québec	Eau captée	Vente d'actifs	Revenus de placements	Solde au 31 mars
	Hydro-Québec ⁽¹⁾	Producteurs privés					
2006-2007	64	9	—	—	—	1	74
2007-2008	325	49	↑	↑	↑	16	464
2008-2009	535	80	↑	↑	↑	53	1 132
2009-2010	546	81	↑	↑	↑	102	1 861
2010-2011	564	83	Impact à déterminer			158	2 666
2015-2016	645	91	↓	↓	↓	578	8 173
2020-2021	712	100	↓	↓	↓	1 212	16 764
2025-2026	787	110	↓	↓	↓	2 180	29 877

(1) La croissance anticipée jusqu'en 2011-2012 provient principalement de l'augmentation actuellement prévue de la capacité de production d'Hydro-Québec. Par la suite, l'augmentation provient seulement de l'indexation des redevances hydrauliques déjà prévue par la *Loi sur le régime des eaux*.

Source : MFQ, 2006

Or, une surévaluation prévaut quant aux prévisions sur les revenus du Fonds. En effet, les taux d'intérêt du Fonds demeurent toujours plus bas que les taux d'intérêts de la dette. Ainsi, ils

¹⁰ LAVALLÉE Mathieu : « Fonds des générations : des experts reviennent à la charge », *Les Affaires*, mai 2010, [http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/services-financiers/fonds-des-generations-des-experts-sceptiques-reviennent-a-la-charge/514895], (Page consultée le 29 août 2014).

augmentent plus lentement qu'ils doivent atteindre un jour¹¹. De plus, en raison de la crise économique de 2008, le Fonds n'a pas rempli ses engagements. En fait, la Caisse de dépôts et de placements du Québec a perdu 40 milliards de dollars. Par la suite, ces pertes se répercutent sur le Fonds qui perd 326 millions de dollars en 2009. Le Fonds est redevenu rentable pour les Québécois seulement en 2012¹².

Bref, pour les premières années de son existence, le Fonds n'a pas atteint ses objectifs. En conséquence, les critiques ont donc repris de plus belle. Les deux partis d'opposition ont promis son abolition dans le but de rembourser la dette directement¹³. Or, une fois au pouvoir, le gouvernement du Parti québécois a laissé le Fonds tel quel. En plus, il ajoute de nouveaux revenus issus des taxes des produits de services, des économies réalisées par la fermeture de Gentilly et la totalité des nouvelles redevances minières¹⁴. Le gouvernement actuel ne semble pas changer ses perspectives à propos de ce Fonds. De plus, malgré les soubresauts entre 2008 et 2012, il évalue que la valeur du Fonds à celle prévue dès le départ, soit d'une valeur comptable de 8,5 milliards pour 2015-2016¹⁵. Ainsi, pour réussir à rattraper les objectifs initiaux du Fonds, et pour compenser les pertes dues à la crise, le gouvernement a dû injecter de nouvelles sommes au Fonds. Bref, le gouvernement chasse plusieurs lapins à la fois. D'un côté, il cherche à tout point l'équilibre budgétaire et, de l'autre, il tient à rembourser sa dette.

En somme, nous réitérons notre désir que la Commission se penche sur la pertinence effective du Fonds des générations. Nous souhaitons connaître l'efficacité de cet outil pour rembourser la dette. Idéalement, le changement de gouvernement récent devrait permettre la marge de manœuvre nécessaire aux réformes attendues. De ce fait, nous suggérons une autre avenue potentielle et justifiée pour atteindre les buts du gouvernement.

Recommandation 5 : *Que le gouvernement cesse le financement du Fonds des générations jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire.*

Recommandation 6 : *Que le gouvernement examine la pertinence du Fonds des générations.*

¹¹ BARIL Hélène : « Fonds des générations : Un travail de (très) longue haleine », *La Presse*, 21 mars 2012, [<http://affaires.lapresse.ca/dossiers/budget-quebec-2012/201203/21/01-4507658-fonds-des-generations-un-travail-de-tres-longue-haleine.php>], (page consultée le 21 août 2014).

¹² Stratégies d'assainissement budgétaire pour les administrations canadiennes, p. 69-116 (cairn.info)

¹³ BROUSSEAU-POULIOT Vincent : « Préserver l'esprit du Fonds des générations », *La Presse*, 22 mars 2012, [<http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/201203/21/01-4507974-preserver-lesprit-du-fonds-des-generations.php>], (Page consultée le 30 août 2014).

¹⁴ Plan budgétaire 2013-2014, MFQ

¹⁵ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Le fonds des générations : Le Québec de demain se dessine aujourd'hui », [<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/fondsdesgenerations/>], (Page consultée le 29 août 2014).

La productivité et la compétitivité des entreprises

Dans les sociétés modernes et industrielles, l'éducation s'avère un capital essentiel pour contribuer au développement économique et social. De cette manière, le gouvernement finance, notamment de façon indirecte, le capital humain dont les entreprises doivent s'acquitter pour effectuer leurs missions. Cependant, depuis la réduction chronique du financement que vivent les institutions postsecondaires, nous pouvons croire que ces ressources dont bénéficient les entreprises diminueront en qualité ou en effectif. D'abord, le Québec dispose déjà d'un mécanisme de « mutualisation » pour donner des services de qualité à la population. Effectivement, le Fonds des services de santé (FSS) s'appose dans cette lignée. Ainsi, pour financer adéquatement l'éducation nécessaire à une économie compétitive, le gouvernement devrait étudier l'implantation d'un volet destiné à l'éducation postsecondaire.

En fait, l'implantation d'un volet sur l'éducation postsecondaire dans le calcul du Fonds des services de santé n'affecterait pas l'attractivité fiscale québécoise. Le Québec s'avère un des États les moins taxés au Canada en ce qui concerne les entreprises. Comme l'indique le tableau 1, le Québec détient le cinquième rang pour le taux d'imposition des sociétés. De plus, notre État taxe bien « en deçà de l'impôt effectif des sociétés [étatsuniennes] »¹⁶. De plus, les coûts d'exploitations s'avèrent nettement avantageux au Québec. Effectivement, comme le présente le tableau 2, le Québec demeure largement compétitif relativement aux coûts de la main-d'œuvre par rapport aux États-Unis et au reste des pays du G7, c'est-à-dire respectivement de - 17,9 % et - 10,9 %. Ce même tableau présente également le Québec comme étant largement compétitif envers les États-Unis pour les coûts des espaces locatifs (-24 %) et le coût de l'électricité (- 71,9 %).

Tableau 3 : Taux de base d'imposition applicable au revenu d'entreprise au Canada (2014).

Lieu d'application	Taux d'imposition provincial (maximal) (%)	Taux d'imposition global (taux provincial et fédéral combinés (%))
Alberta	10 %	25 %
Colombie-Britannique	11 %	26 %
Ontario	11,5 %	26,5 %
Territoires-du-Nord-Ouest	11,5 %	26,5 %
Québec	11,9 %	26,9 %
Nouveau-Brunswick	12 %	27 %
Manitoba	12 %	27 %
Saskatchewan	12 %	27 %
Nunavut	12 %	27 %
Terre-Neuve-et-Labrador	14 %	29 %
Yukon	15 %	30 %
Nouvelle-Écosse	16 %	31 %
Île-du-Prince-Édouard	16 %	31 %

Source : CADEUL et Université Laval : « Une pierre deux coups (...). »

¹⁶ CADEUL et UNIVERSITÉ LAVAL : « Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire », [<http://www.cadeul.com/fssep.pdf>], (page consultée le 19 juillet 2015).

Tableau 4 : Coûts d'exploitation au Québec par rapport à ceux des États-Unis et du reste du G7.

	Québec par rapport aux États-Unis	Québec par rapport au reste des pays du G7
Coût de la main-d'œuvre	- 17,9 %	- 10,9 %
Coût de l'électricité	- 7,0 %	- 71,9 %
Coût de location des espaces	- 24,4 %	- 45,3 %

Source : CADEUL et Université Laval : « Une pierre deux coups (...) ». »

En outre, l'impact de l'ajout d'un volet sur l'éducation postsecondaire dans le Fonds de services de santé s'avère peu coûteux pour les entreprises. En effet, cette mesure comporte moins de conséquences sur l'économie des entreprises que la hausse du salaire minimum. Comme les calculs effectués dans le tableau 3 le présentent, la hausse d'un point de pourcentage du FSS affecte l'entreprise à la hauteur de 0,03 \$ sur un taux horaire de 10,15 \$¹⁷. En contraste, la hausse du salaire minimum du premier mai 2014 impacte le taux horaire à la hauteur de 0,20 \$. Néanmoins, nous concevons que le gouvernement doit continuer d'empêcher les contrecoups du fardeau fiscal sur les petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi, de la même façon que le FSS fonctionne pour contrer les impacts négatifs sur les PME, la nouvelle formule doit inclure des exemptions jugées nécessaires¹⁸.

Tableau 5 : Effet du FSSEP sur les salaires horaires de l'employeur.

Masse salariale de l'entreprise	Effet sur un salaire horaire de 10,15 \$/h	Effet sur un salaire horaire de 10,35 \$/h	Effet sur un salaire horaire de 15,00 \$/h	Effet sur un salaire horaire de 25,00 \$/h
1 000 000 \$	0,03 \$	0,03 \$	0,05 \$	0,08 \$
2 000 000 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,09 \$
3 000 000 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,06 \$	0,10 \$
4 000 000 \$	0,05 \$	0,05 \$	0,07 \$	0,11 \$
5 000 000 \$	0,05 \$	0,05 \$	0,07 \$	0,12 \$

Source : CADEUL et Université Laval : « Une pierre deux coups (...) ». »

Aussi, le nouveau modèle de fonctionnement du FSS moderniserait les structures fiscales en ce qui concerne la formation de la main-d'œuvre. D'une part, le nouveau modèle de financement permet un financement stable et récurrent des institutions postsecondaire, ce en raison du caractère stable de l'effectif d'une entreprise. Ce nouveau financement sur la masse salariale ne tend pas à fluctuer considérablement. D'autre part, des formations postsecondaires de qualité servent à la productivité et à la compétitivité des entreprises québécoises. Effectivement, le gouvernement contribue à augmenter son avantage comparatif puisque les sommes allouées à l'éducation servent indirectement à financer les entreprises.

Nos sociétés nécessitent des investissements dans les domaines des connaissances pour aider les développements sociaux et économiques modernes. Pour l'État québécois, ajouter des sommes par le

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

biais d'une contribution sur la masse salariale n'affecte pas nécessairement l'environnement fiscal des entreprises. De plus, elle participe à la force de nos industries. Nous devons assurer la mission éducative de nos établissements, mais, en contrepartie, ils doivent recevoir un engagement clair et univoque pour le financement de leurs activités.

Recommandation 7 : *Que le gouvernement québécois ajoute une enveloppe destinée à l'éducation postsecondaire dans le Fonds des services de santé, en majorant ce dernier pour créer le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire.*

Recommandation 8 : *Que le gouvernement investit dans le programme d'Aide financière aux études une part des revenus générés par l'implantation d'un volet sur l'éducation postsecondaire dans le Fonds des services de santé.*

Des demandes plus fermes pour les transferts fédéraux

En aout 2014, le premier ministre, Philippe Couillard, capitulait à une demande importante pour assurer la juste part des transferts fédéraux en santé¹⁹. À cette époque, le premier ministre présentait, notamment, que « les économies modernes allouent [des] fonds en santé selon [les] caractéristiques spécifiques [de leur] population, notamment [par rapport à] l'âge moyen [et à] la démographie. »²⁰ Pourtant, au même moment, le « gouvernement [comprendait que] le rythme d'augmentation de 6 % dans [ce] contexte économique financier [...] [était] difficile à maintenir. »²¹

En ce moment d'élections, les demandes présentées par le gouvernement québécois ne montrent pas l'importance dont revêt ce dossier pour l'économie québécoise. Les désirs du retour à l'équilibre budgétaire devraient mener à des demandes plus fermes. Ainsi, l'objectif de s'assurer que les transferts « représentent 25 % des dépenses en santé » du Québec doit s'inclure dans une vision plus large. Le gouvernement doit empêcher la réduction des montants transférés par le gouvernement canadien.

Bref, pour attester les avantages de la fédération pour les Québécois, le gouvernement actuel doit prouver que la nation québécoise peut obtenir sa juste part dans cette alliance politique. Bien que le gouvernement veuille demeurer impartial pour ces élections canadiennes, ses demandes doivent tout de même refléter les besoins et les aspirations des Québécois.

Recommandation 9 : *Que le gouvernement du Québec redouble d'efforts pour empêcher la réduction du Transfert canadien en santé (TCS) à partir de 2017.*

Augmenter le montant personnel de base

Débatte de fond en comble depuis un certain temps, la question des inégalités de revenus teinte une partie du Rapport, notamment avec la recommandation d'augmenter le montant personnel de base pour les individus. Bien que nous appuyions cette proposition, nous souhaitons pousser la réflexion

¹⁹ « Québec abandonne la bataille des transferts fédéraux en santé », 22 aout 2014, *ICI Radio-Canada*, [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/08/22/004-transferts-federaux-sante-couillard-charest-bataille.shtml>], (Page consultée le 20 aout 2015).

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

pour assurer que cette recommandation ne tombe pas lettre morte. Dans le même ordre d'idée, l'OCDE indique que « les travailleurs plus compétents [peuvent] contribuer davantage à l'activité économique [et, pour ce faire, la population doit pouvoir] investir dans ses propres compétences »²². Dans notre désir de contribuer à l'établissement d'un Québec plus prospère, ainsi qu'à la réflexion de la Commission d'examen sur la fiscalité, nous vous présentons une voie intéressante pour réformer le système fiscal québécois.

D'abord, selon le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en 2013, 10,7 % des Québécois vivaient sous le seuil de faible revenu qui s'établissait à 18 499 \$²³. Ainsi, relativement à la majoration du montant personnel de base, nous proposons l'instauration d'un Revenu minimum garanti (RMG). Cette formule d'aide financière devrait équivaloir, au moins, au seuil de faible revenu par région²⁵. Dans la documentation disponible, les experts s'entendent généralement sur le fait que cette mesure aiderait à la fois à diminuer les coûts de gestion des programmes de l'État, à diminuer les effets pervers de la pauvreté et à augmenter les perspectives de croissance économique. Aussi, certains auteurs avancent que cette mesure s'accompagnerait d'un système de redistribution pour certaines strates de la population²⁶. Par exemple, pour garder les visées du revenu minimum, une famille obtiendrait une somme pour chaque enfant, ce qui bénéficierait à la qualité de vie familiale.

Par sa nature, l'application de ce régime fiscal diminuerait les sommes allouées au fonctionnement de l'administration québécoise. Effectivement, cette prestation ne nécessite pas les informations personnelles de ses bénéficiaires, en plus de concentrer tous les types de prestations dans un seul système²⁷. D'ailleurs, comme Evelyne Forget le présente dans son étude sur le projet Mincome de la ville de Dauphin au Manitoba, les frais associés au système de santé baisseraient. En fait, elle montre que lors de l'application d'un RMG dans cette ville les « taux d'hospitalisation (pour les accidents, les blessures, ainsi que les troubles mentaux) diminuaient » chez les bénéficiaires²⁸. Aussi, contrairement à une hausse du salaire minimum, les entreprises ne se voient pas contraintes à augmenter leurs coûts de production. Elles ne perdent également pas de points productivité. Elles accroissent la compétitivité économique de l'ensemble du territoire. Bref, le gouvernement diminuerait les coûts associés à l'administration des services publics, ce qui augmenterait les fonds disponibles pour les services directs aux citoyens.

De plus, la mesure stimulerait d'elle-même l'emploi. Comme le présente François Blais dans son livre *Un revenu garanti pour tous*, « l'allocation universelle remédie définitivement à l'incertitude des

²² KEELEY Brian : « Inégalités : Quel impact sur la croissance? », *OCDE Observateur*, 9 décembre 2014, [http://www.observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/3836/In_E9galit_E9s:_quel_impact_sur_la_croissance_.html], (page consultée le 20 août 2015).

²³ Ce montant est établi après les impôts pour une personne seule.

²⁴ MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ : « La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de la situation 2013 », Centre d'étude sur la pauvreté, 2013, [http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2013.pdf], 84 pages.

²⁵ Pour ce mémoire, nous utiliserons le terme « revenu minimum garanti ». Cependant, plusieurs appellations existent pour désigner ce même concept.

²⁶ BLAIS François : « Un revenu garanti pour tous : Introduction aux principes de l'allocation universelle », Montréal, Boréal, 2001, 216 pages.

²⁷ HODGSON Glen : « A Big Idea Whose Time Has Yet to Arrive : A Guaranteed Annual Income », *Conférence Borad*, 15 décembre 2011, [http://www.conferenceboard.ca/economics/hot_eco_topics/default/11-12-15/a_big_idea_whose_time_has_yet_to_arrive_a_guaranteed_annual_income.aspx], (page consultée le 19 août 2015).

²⁸ LUM Zi-Ann : « A Canadian City Once Eliminated Poverty And Nearly Everyone Forgot About It », *Huffington Post*, 23 décembre 2014, [http://www.huffingtonpost.ca/2014/12/23/mincome-in-dauphin-manitoba_n_6335682.html], (page consultée le 19 août 2015).

programmes conditionnels [, en plus] de résoudre les effets négatifs des “trappes” de la pauvreté et du chômage²⁹. » Ces trappes que l'auteur nous avance résident dans les difficultés pour les assistés sociaux de trouver un emploi valorisant. Dans les faits, un individu stressé ou fatigué en raison de sa période de pauvreté performera inévitablement moins bien qu'une personne en pleine santé. À la fin, l'économie et la société bénéficient davantage d'une masse de gens actifs et en santé physiquement et mentalement³⁰.

Dans un autre exemple, la chercheuse expose que l'allocation d'un revenu de base garanti aide les individus dans leur quête d'autonomie. En effet, dans son analyse elle fait voir qu'une mère au foyer décide de prendre l'allocation universelle, ce qui lui servira plus tard à s'intégrer sur le marché du travail³¹. De même, pour l'étudiant, l'allocation universelle garantie offre une autonomie envers ses parents puisque le gouvernement le considère comme un individu à part entière. Corolairement, l'État règle la brèche qui permet aux enfants d'envoyer en cours leurs parents s'ils ne paient pas leur juste part pour les études de leur enfant. Concomitamment, les taux de décrochage pourraient s'amoinrir, ce qui assurerait la pérennité de notre croissance économique. Bref, le capital investi dans chaque individu se répercute inévitablement dans l'activité économique.

En outre, des recherches présentent que l'individu qui détient une sécurité de revenu contribue davantage à l'économie³². En effet, les individus qui possèdent une sécurité de revenu prennent des choix plus risqués, ce qui bénéficie généralement à l'économie³³. Indirectement, cette politique encouragerait l'entrepreneuriat, puisque « les entrepreneurs sont [des individus] plus enclins à s'exposer à des risques et des incertitudes³⁴ ». De la sorte, l'État réduit les risques associés pour démarrer son entreprise. Aussi, comme l'indique le rapport de l'OCDE, *Pallier la pénurie d'entrepreneurs — Politiques d'entrepreneuriat inclusif en Europe*, si le risque associé aux objectifs de certains individus diminue, par exemple avec la mise en place d'un revenu stable et garanti, ils s'adonneront plus volontiers au « travail indépendant »³⁵.

En somme, la modernisation du système fiscal québécois doit s'inclure dans un objectif de diminution des inégalités, et ce, de façon pragmatique et cohérente. En dépit des courants idéologiques de « droite » ou de « gauche », cette politique soutient tant la liberté individuelle que l'équité. Ainsi, cette mesure s'avère l'une des rares qui fait consensus du point de vue idéologique³⁶.

Recommandation 10 : *Que le gouvernement étudie l'idée de l'instauration d'un revenu minimum garanti.*

Recommandation 11 : *Que le gouvernement s'assure, advenant sa prise en considération de l'instauration d'un revenu minimum garanti, que cette politique se mette en place de façon cohérente et universelle.*

²⁹ BLAIS François : Op. cit.

³⁰ MASBOURIAN Patrick : « Le revenu minimum garanti, une mesure payante... pour tous! », *ICI Radio-Canada*, 5 août 2015, [http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2014-2015/chronique.asp?idChronique=379777], (page consultée le 6 août 2015).

³¹ LUM Zi-Ann : Op. cit.

³² Processus par lequel une personne à capacité réduite développe le sentiment de pouvoir exercer un plus grand contrôle sur sa vie.

³³ LUDI Eva et Josephine TUCKER : « Empowerment and equity », Overseas Development Institute, [<http://www.oecd.org/dac/povertyreduction/50157953.pdf>], 26 pages.

³⁴ LUDI Eva et TUCKER Josephine : Ibid.

³⁵ Ibid.

³⁶ MASBOURIAN Patrick : Op. cit.

Conclusion

Malgré les alarmes lancées à la population pour équilibrer les finances de l'État et diminuer la dette publique du Québec, le gouvernement, peu importe le parti politique au pouvoir, doit s'incriminer à lui seul de la réduction de ses revenus. Le processus de désengagement de l'État se poursuit de manière visiblement inconséquente. Les chiffres dont nous disposons au niveau de la dette ne nous font pas partager l'urgence dont le gouvernement fait preuve face à cette dernière.

Nous avons remarqué dans notre analyse que les revenus autonomes du gouvernement se sont modifiés quelque peu depuis le début des années 2000. En effet, la part des impôts des particuliers et des sociétés a baissé au profit des taxes à la consommation pour les particuliers. Ces dernières ont augmenté de deux façons. Le gouvernement taxe davantage le tabac et l'alcool et il a repris l'espace laissé vacant par le retrait de 2 % de la TPS par le gouvernement canadien.

Depuis la première version de la recherche, certaines revendications que la FECQ avait formulées ont été appliquées, toutefois avec des nuances importantes. En premier lieu, le gouvernement Charest s'est entendu avec le gouvernement fédéral pour régler la question de l'harmonisation de la taxe de vente que nous évaluons à 2,6 milliards. L'entente de 2,2 milliards nous force cependant à ne plus percevoir la TVQ sur la TPS et la plupart des sommes sont allées au remboursement de la dette. Ceci dit, comme la plupart des nouveaux revenus que le gouvernement est allé chercher. Le gouvernement du Parti Québécois a décidé d'ajouter un quatrième palier d'imposition de 25,75 % pour la tranche de revenu qui dépassent les 100 000 \$, plutôt que de prendre le pourcentage proposé du quatrième palier fédéral (29 %). Même si la hausse des tarifs d'hydroélectricité du gouvernement Charest est annulée, elle est remplacée pour l'instant par l'indexation du bloc patrimonial. Enfin, le retour le plus tôt possible à l'équilibre budgétaire marque les politiques de ces dernières années. Pourtant, les gouvernements successifs n'atteignent pas ces cibles.

La FECQ propose dans ce cadre quelques mesures que le gouvernement devrait analyser de près. Notamment, les nouvelles mesures doivent faire preuve d'un certain pragmatisme, tout en modernisant nos structures de redistributions. Le gouvernement doit de même assurer, de façon stable et adéquate, le financement de nos services publics et de l'éducation. À la fin, les Québécois doivent retrouver leur confiance envers les institutions démocratiques.

Nous invitons également le gouvernement à faire attention aux solutions économiques qui s'assoient sur des postulats simplistes. Ces derniers encouragent l'État à procéder à de grands gestes de ruptures pour rejoindre une certaine moyenne canadienne ou un modèle nord-américain quelconque, tout en s'appuyant sur de demi-vérités³⁷. Nous incitons aussi la Commission à aller au-delà des idées qui dominent dans les démocraties libérales nord-américaines pour adopter une vision d'ensemble plus innovante et structurante pour l'avenir de tous les Québécois.

³⁷ BASTIEN Nicolas *et al.* : « Économie, société et éducation : L'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario », Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, 2014, [http://www.cirst.uqam.ca/Portals/0/docs/note_rech/2014-01.pdf], (page consultée le 8 septembre 2014).

Résumé des recommandations

Recommandation 1 : *Que le gouvernement modernise la taxe sur les véhicules polluants pour ajuster les couts payés à la hausse ou à la baisse selon les émissions de CO₂.*

Recommandation 2 : *Que le gouvernement évalue la possibilité d'instaurer une taxe sur la valeur ajoutée à caractère sociale pour assurer un financement adéquat et stable des services publics.*

Recommandation 3 : *Que le gouvernement insère toute hausse des taxations dans l'optique d'assurer une répartition équitable des richesses, ce qui amènerait à une diminution des inégalités.*

Recommandation 4 : *Que le gouvernement réfléchit à un modèle de taxation plus progressif qui assurerait un paiement équitable selon les revenus des individus, par exemple en les modulant selon la nature et le besoin des produits ou des services.*

Recommandation 5 : *Que le gouvernement cesse le financement du Fonds des générations jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire.*

Recommandation 6 : *Que le gouvernement examine la pertinence du Fonds des générations.*

Recommandation 7 : *Que le gouvernement québécois ajoute une enveloppe destinée à l'éducation postsecondaire dans le Fonds des services de santé, en majorant ce dernier pour en faire le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire.*

Recommandation 8 : *Que le gouvernement investit dans le programme d'Aide financière aux études une part des revenus générés par l'implantation d'un volet sur l'éducation postsecondaire dans le Fonds des services de santé.*

Recommandation 9 : *Que le gouvernement du Québec redouble d'efforts pour empêcher la réduction du Transfert canadien en santé (TCS) à partir de 2017.*

Recommandation 10 : *Que le gouvernement étudie l'idée de l'instauration d'un revenu minimum garanti.*

Recommandation 11 : *Que le gouvernement s'assure, advenant sa prise en considération de l'instauration d'un revenu minimum garanti, que cette politique se mette en place de façon cohérente et universelle.*

Bibliographie³⁸

AGENCE QMI : « Hydro-Québec dépose une nouvelle demande pour hausser le tarif d'électricité », aout 2014, Journal de Montréal, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2014/08/05/hydro-quebec-depose-une-nouvelle-demande-pour-hausser-le-tarif-deelectricite>, (Page consultée le 29 aout 2014).

BARIL, Hélène : « Fonds des générations : Un travail de (très) longue haleine », 21 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://affaires.lapresse.ca/dossiers/budget-quebec-2012/201203/21/01-4507658-fonds-des-generations-un-travail-de-tres-longue-haleine.php>, (Page consultée le 21 aout 2014).

BASTIEN Nicolas et al. : « Économie, société et éducation : L'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario », Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, 2014, [http://www.cirst.uqam.ca/Portals/0/docs/note_rech/2014-01.pdf], (page consultée le 8 septembre 2014).

BLAIS François : « Un revenu garanti pour tous : Introduction aux principes de l'allocation universelle », Montréal, Boréal, 2001, 216 pages.

BORDELEAU Stéphane : « Lorsque l'austérité pèse sur les services », ICI Radio-Canada, [<http://ici.radio-canada.ca/sujet/budget-quebec-2015/2015/03/26/004-budget-quebec-carlos-leitao-compression-ministeres-programmes-services-coupures.shtml>], 26 mars 2015, (page consultée le 16 juillet 2015).

BOURQUE, Olivier : « Des voix s'élèvent contre les calculs de Québec », 4 mars 2010, Canoé, [En ligne], <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/des-voix-selevent-contre-les-calculs-de-quebec-4032010>, (Page consultée le 12 aout 2014).

BROUSSEAU-POULIOT, Vincent : « Préserver l'esprit du Fonds des générations », 22 mars 2012, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/201203/21/01-4507974-preserver-l-esprit-du-fonds-des-generations.php>, (Page consultée le 30 aout 2014).

CHARLET Alain, GODBOUT Luc : « Les taxes à la consommation : enjeux, perceptions et perspectives », Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, [En ligne], http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/synthese-taxes-consommation.pdf, (Page consultée le 10 juillet 2015)

CLAVET, Nicholas-James, et al : « Les dépenses en santé du gouvernement du Québec, 2013-2030 : projections et déterminants », Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations », Décembre 2013, [En ligne], <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013s-45.pdf>, (Page consultée le 1er septembre 2014).

COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS : « Hydro-Québec. Détournement de mission. Le courant avant le profit », septembre

³⁸ Incluant la bibliographie de notre recherche Alternatives pour le financement de l'État québécois.

2013, 20 pages, [En ligne], <http://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/DocumentHQ.pdf>, (Page consultée le 21 août 2014).

CADEUL et UNIVERSITÉ LAVAL : « Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire », [<http://www.cadeul.com/fssep.pdf>], (page consultée le 19 juillet 2015).

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES : « Le Québec face à ses défis. Des pistes de solutions pour mieux dépenser et mieux financer nos services publics », janvier 2010, 98 pages, [En ligne], http://classiques.uqac.ca/contemporains/finances_publicques_qc/comite_consultatif__eco_fin_pubi ques/le-quebec_face_a_ses_defis-fasc_2.pdf, (Page consultée le 20 août 2014).

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION : « Rapport du groupe de travail du conseil de la fédération sur les transferts fédéraux. Évaluation des impacts financiers des propositions fédérales actuelles », juillet 2012, [En ligne], http://www.conseildelafederation.ca/phocadownload/publications/fr-cof_working-group_fiscal_arrangements_report_appendices.pdf, (Page consultée le 23 août 2014).

COUTURE, Pierre : « Hydro-Québec peut augmenter ses tarifs de 4,3 % dès le premier avril », 6 mars 2014, *Le Soleil*, [En ligne] <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/consommation/201403/06/01-4745265-hydro-quebec-peut-augmenter-ses-tarifs-de-43-le-1er-avril.php>, (Page consultée le 14 août 2014).

COUTURIER, Eve-lyne, Pierre-Antoine HARVEY : « Doit-on augmenter les tarifs d'électricité », décembre 2009, Institut de recherche et d'information socioéconomique [En ligne], <http://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2014/08/NoteTarifswb.pdf>, (Page consultée le 12 août 2014).

DESJARDINS, François : « Le coût d'une baisse d'impôt », 26 mai 2007, *Le Devoir*, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/144906/le-cout-d-une-baisse-d-impot>, (Page consultée le 15 août 2014).

DESJARDINS, François : « Réflexion sur les tarifs – Une “révolution culturelle”, selon Raymond Bachand », 23 février 2010, *Le Devoir*, [En ligne], <http://m.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/283666/reflexion-sur-les-tarifs-une-revolution-culturelle-selon-raymond-bachand>, (Page consultée le 12 août 2014).

DOSTALER, Gilles, Michel BEAUD : « La pensée économique depuis Keynes », Seuil, avril 1996, 444 pages.

FILLION, Gérald : « 8 faits sur le budget Leitaó », 5 juin 2014, *Radio-Canada*, [En ligne], <http://m.radio-canada.ca/blogues/geraldfillion/2014/06/05/8-faits-sur-le-budget-leitao/wp44/4660>, (Page consultée le 5 août 2014).

FILLION, Gérald : « Fini le déséquilibre fiscal? », 19 mars 2007, *Radio-Canada*, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/carnets/2007/03/19/84754.shtml>, (Page consultée le 15 août 2014).

FORTIER Francis et Simon TREMBLAY-PÉPIN : « Les taxes à la consommation et les inégalités au Québec », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, [<http://iris-recherche.qc.ca/publications/scandinavie>], 17 septembre 2014, (page consultée le 17 juillet 2015).

GERVAIS, Lisa-Marie : « Hausse des droits de scolarité – Les syndicats prêtent main-forte aux étudiants », 4 novembre 2011, *Le Devoir*, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/societe/education/335202/hausse-des-droits-de-scolarite-les-syndicats-pretent-main-forte-aux-etudiants>, (Page consultée le 29 aout 2014).

GODBOUT, Luc, Suzie, ST-CERNY : « La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée? », janvier 2011, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, [En ligne], http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Taxes-consommation-Final.pdf, (Page consultée le 12 aout 2014).

HARVEY, Pierre-Antoine : « Portrait de la fiscalité et ses perspectives au Québec », mai 2008, Centrale des syndicats du Québec, [En ligne], X, (Page consultée le 6 aout 2014).

HODGSON Glen : « A Big Idea Whose Time Has Yet to Arrive : A Guaranteed Annual Income », Conference Borad, 15 décembre 2011, [http://www.conferenceboard.ca/economics/hot_eco_topics/default/11-12-15/a_big_idea_whose_time_has_yet_to_arrive_a_guaranteed_annual_income.aspx], (page consultée le 19 aout 2015).

HURTEAU, Philippe : « D'où vient la crise des finances publiques? », mars 2008, Institut de recherche et d'information socioéconomique [En ligne], <http://gsaconcordia.ca/wp-content/uploads/2012/02/IRIS-Dou-vient-la-crise.pdf>, (Page consultée le 20 aout 2014).

ICI Radio-Canada : « Québec abandonne la bataille des transferts fédéraux en santé », 22 aout 2014, ICI Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/08/22/004-transferts-federaux-sante-couillard-charest-bataille.shtml>, (Page consultée le 20 aout 2015).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC : « Données sociales du Québec. Conditions de vie », édition 2009, gouvernement du Québec, [En ligne], <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/donnees-sociales09.pdf#page=193>, (Page consultée le 23 aout 2014).

KEELEY Brian : « Inégalités : Quel impact sur la croissance? », *OCDE Observateur*, 9 décembre 2014, [http://www.observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/3836/In_E9galit_E9s:_quel_impact_sur_la_croissance_.html], (page consultée le 20 aout 2015).

LA PRESSE CANADIENNE : « Raymond Bachand juge hypocrite une hausse d'impôt rétroactive », 23 septembre 2012, *Le Devoir*, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/359834/raymond-bachand-juge-hypocrite-une-hausse-d-impot-retroactive>, (Page consultée le 3 septembre 2014).

LAMBERT, Gino, Sylvain PERRON, Jean-Eddy Pean : « Le système fiscal québécois est-il vraiment progressiste? », juin 2000, Chaire d'études socioéconomiques de l'UQAM, [En ligne], http://www.unites.uqam.ca/cese/pdf/rec_00_systeme_fiscal.pdf, (Page consultée le 12 aout 2014).

LANGLOIS, Simon : « Mutation des classes moyennes au Québec entre 1982 et 2008 », Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 2010, [En ligne], http://www.fss.ulaval.ca/cms/upload/soc/fichiers/classes_moyennes_en_mutation_dix_2010.pdf, (Page consultée le 17 août 2014).

LAPLANTE, Robert dir : « Le budget du Québec 2012-2013 : 'Regards critiques sur les principales mesures' », mars 2012, Institut de recherche en économie contemporaine, X, (Page consultée le 14 août 2014).

LAUBACHER Paul : « Chômage : la "flexisécurité" danoise peut-elle inspirer Manuel Valls? », [En ligne] <http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20141128.OBS6418/chomage-la-flexisecurite-danoise-peut-elle-inspirer-manuel-valls.html>, (Page consultée le 4 août 2015).

LAVALLÉE, Mathieu : « Fonds des générations : des experts reviennent à la charge », mai 2010, Journal les Affaires, [En ligne], <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/services-financiers/fonds-des-generations-des-experts-sceptiques-reviennent-a-la-charge/514895>, (Page consultée le 29 août 2014).

LAVOIE, Jonathan : « Hydro-Québec souhaite hausser ses tarifs de 3,9 % », 5 août 2014, Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2014/08/05/002-hydro-quebec-demande-hausse-tarif-2015.shtml?isAutoPlay=1>, (Page consultée le 30 août 2014).

LEMAY, Érick Yvan : « Paradis fiscal à Laval », 27 août 2014, Journal de Montréal, [En ligne], <http://www.journaldemontreal.com/2014/08/26/paradis-fiscal-a-laval>, (Page consultée le 28 août 2014).

LÉVESQUE, Katleen : « Tout aux baisses d'impôts », 21 mars 2007, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/135979/tout-aux-baisses-d-impot>, (Page consultée le 16 août 2014).

LUDI Eva et Josephine TUCKER : « Empowerment and equity », Overseas Development Institute, [<http://www.oecd.org/dac/povertyreduction/50157953.pdf>], 26 pages.

LUM Zi-Ann : « A Canadian City Once Eliminated Poverty And Nearly Everyone Forgot About It », Huffington Post, 23 décembre 2014, [http://www.huffingtonpost.ca/2014/12/23/mincome-in-dauphin-manitoba_n_6335682.html], (page consultée le 19 août 2015).

MASBOURIAN Patrick : « Le revenu minimum garanti, une mesure payante... pour tous! », ICI Radio-Canada, 5 août 2015, [http://ici.radio-canada.ca/emissions/medium_large/2014-2015/chronique.asp?idChronique=379777], (page consultée le 6 août 2015).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ : « La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de la situation 2013 », Centre d'étude sur la pauvreté, 2013, [http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2013.pdf], 84 pages.

MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA : « Historique des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux », 19 novembre 2011, [En ligne], <http://www.fin.gc.ca/fedprov/his-fra.asp>, (Page consultée le 14 août 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2010-2012 » mars 2010, gouvernement du Québec, 408 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2010-2011/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 12 aout 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2011-2012 » mars 2011, gouvernement du Québec, 536 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2011-2012/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 12 aout 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2012-2013 » mars 2012, gouvernement du Québec, 520 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2012-2013/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 9 aout 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2013-2014 » novembre 2012, gouvernement du Québec, 484 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2013-2014/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 7 aout 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Plan Budgétaire 2014-2015 » février 2014, gouvernement du Québec, 444 pages, [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, (Page consultée le 7 aout 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Pour un nouveau partage des moyens financiers au Canada : Rapport final » [En ligne], http://www.groupe.finances.gouv.qc.ca/desequilibrefiscal/fr/document/rapport_final.htm, (Page consultée le 29 juillet).

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC : « Le fonds des générations : Le Québec de demain se dessine aujourd'hui », [En ligne], <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/fondsdesgenerations/>, (Page consultée le 29 aout 2014).

MOISAN-LAPOINTE, Marc-Olivier : « Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012 », Union des Consommateurs, Octobre 2010, [En ligne], http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3740-10/PreuveInterv_3740-10/C-7-6_UC_PartiePreuve_3740_22oct10.pdf, (Page consultée le 20 aout 2014).

NADEAU, Jean-François : « Les débats idéologiques. La question nationale naturellement », L'année politique au Québec, [En ligne], http://www.pum.umontreal.ca/apqc/94_95/nadeau/nadeau.htm, (Page consultée le 12 aout 2014).

NOËL, Alain, Miriam FAHMY : « Miser sur l'égalité : L'argent, le pouvoir, le bien-être et la liberté », Fides, 2014, 271 pages.

OCDE : « Danemark », [En ligne], <https://data.oecd.org/fr/danemark.htm>, (Page consultée le 28 juillet 2015).

OPTION CONSOMMATEUR : « Hausse des tarifs d'électricité. Des effets néfastes pour les ménages à faibles revenus, s'inquiète Option Consommateur », 6 mars 2014, [En ligne], http://www.option-consommateurs.org/salle_presse/communiques/443/, (Page consultée le 14 aout 2014).

OUELLET, Martin : « Des services publics pourraient disparaître, reconnaît Leitao », aout 2014, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201408/26/01-4794711-des-services-publics-pourraient-disparaitre-reconnait-leitao.php>, (Page consultée le 26 aout 2014).

PAQUIN Stéphane : « La TVA sociale : l'exemple danois », 18 mars 2011, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, [En ligne], http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Taxes_a_la_consommation/Presentation-, (Page consultée le 27 juillet).

PAQUIN Stéphane, Pier-Luc LÉVESQUE : « Social-démocratie 2.0 : Le Québec comparé aux pays scandinaves », Politique Mondiale, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2014, 370 pages.

PISANY-FERRY, Jean : « Gouvernement économique, Mode d'emploi », février 2010, Le Monde, [En ligne], http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/02/22/gouvernement-economique-mode-d-emploi-par-jean-pisani-ferry_1309490_3232.html, (Page consultée le 27 aout 2014).

PORTER, Isabelle : « Le tabac et l'alcool encore plus taxés », 5 juin 2014, Le Devoir, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/410142/le-tabac-et-l-alcool-encore-plus-taxes>, (Page consultée le 11 aout 2014).

RADIO-CANADA : « Débat sur le financement des universités : Qu'est-ce que la taxe sur le capital? », 4 mai 2102, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2012/05/04/007-taxe-capital-quebec-retour-analyse.shtml>, (Page consultée le 28 aout 2014).

RADIO-CANADA : « Marois évoque des baisses d'impôts, Legault parle d'improvisation », 3 avril 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/sujet/elections-quebec-2014/2014/04/03/016-pauline-marois-baisse-impots.shtml>, (Page consultée le 10 aout 2014).

RADIO-CANADA : « Québec abandonne la bataille des transferts fédéraux en santé », 22 aout 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/08/22/004-transferts-federaux-sante-couillard-charest-bataille.shtml>, (Page consultée le 15 aout 2014).

RADIO-CANADA : « Québec : L'opposition fait part de ses attentes envers le premier budget Marceau », 13 novembre 2014, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2012/11/13/007-bachand-attentes-budget-marceau.shtml>, (Page consultée le 9 aout 2014).

RÉGIE DE L'ÉNERGIE : « Mission », 2010, [En ligne], <http://www.regie-energie.qc.ca/regie/mission.html>, (Page consultée le 21 août 2014).

REUTERS : « La Grèce doit améliorer la perception d'impôt/FMI », 23 avril 2010, [En ligne], <http://fr.reuters.com/article/idFRLDE63M0Q820100423>, (Page consultée le 27 août 2014).

REVENU QUÉBEC : « La TVQ, La TPS/TVH et l'alimentation », 27 pages, mai 2013, [En ligne], [http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216\(2013-05\).pdf](http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-216(2013-05).pdf) (Page consultée le 15 août 2014).

SANTÉ CANADA : « Accords de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé », [En ligne], <http://www.hc-sc.gc.ca/hcs-sss/delivery-prestation/fptcollab/2003accord/index-fra.php>, (Page consultée le 22 août 2014).

THERRIEN, Yves : « Coupe des crédits en technologie et multimédia : Un frein à la croissance », 10 juin 2014, Le Soleil, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/techno/201406/09/01-4774309-coupe-des-credits-en-technologie-et-multimedia-un-frein-a-la-croissance.php>, (Page consultée le 20 août 2014).

VAILLE, Francis : « Surplus d'électricité : Une facture de 7,9 milliards », 27 août 2014, La Presse, [En ligne], <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201408/27/01-4794906-surplus-deelectricite-une-facture-de-79-milliards.php>, (Page consultée le 30 août 2014).

ZORN, Nicolas : « Le modèle québécois à l'épreuve des excès? Évolution de la part des revenus captés par le 1 % le plus riche au Québec de 1973 à 2008 », septembre 2013, UQAM, 142 pages, [En ligne], <http://www.archipel.uqam.ca/5797/1/M13103.pdf>, (Page consultée le 5 septembre 2014).